

CHARTRE DU PARRAINAGE

L'association IOTHEKEUN a pour objectif, sous la forme d'un parrainage, de répondre aux besoins de nombreux jeunes lycéens et étudiants calédoniens amenés à suivre leurs études en France métropolitaine, et d'ajouter un atout majeur dans la manière d'aborder et de conduire les études.

Le parrainage met en relation une personne qui a travaillé en Nouvelle-Calédonie ou qui connaît la Nouvelle-Calédonie, ou encore qui a envie de s'engager auprès d'une jeune Calédonien, et un lycéen ou un étudiant calédonien.

Le parrain (ou la marraine) dispose d'une bonne connaissance du système éducatif et/ou de l'enseignement supérieur et/ou du monde du travail et est susceptible d'ouvrir ses réseaux au bénéfice de son filleul (ou filleule).

Tout en laissant à chacun la liberté de tisser ses propres liens, la charte précise les engagements des parrains et filleuls.

Le parrain/marraine s'engage à :

- prendre rapidement un premier contact avec son filleul/filleule et lui laisser ses coordonnées
- maintenir chaque mois un contact par téléphone, répondre aux courriels de son filleul/filleule
- rencontrer son filleul/filleule au moins deux fois durant une année scolaire ou universitaire
- mettre en confiance son filleul/filleule dans un contexte inhabituel et développer ainsi son aisance sociale et sa capacité d'adaptation
- écouter, comprendre, donner des repères, rassurer et favoriser ainsi l'épanouissement personnel du filleul/filleule
- aider le filleul/filleule à préciser son projet professionnel et personnel en ouvrant ses propres réseaux, en facilitant la recherche de stage
- informer sur les choix et les orientations et sur leurs portées professionnelles
- inciter les échanges et l'ouverture aux autres

- réagir aux sollicitations de l'association IOTHEKEUN qui assure le suivi des parrainages
- informer IOTHEKEUN de toute difficulté relative au déroulement du parrainage
- partager ses vues sur le parrainage, faire part d'éventuelles suggestions

Le filleul/filleule s'engage à :

- participer pleinement, pour une année au moins, à la relation avec son parrain/marraine
- répondre aux sollicitations de son parrain/marraine dans les meilleurs délais
- informer son parrain/marraine des difficultés qu'il rencontre et de ses éventuels changements de coordonnées (adresse géographique, adresse mail, numéro de téléphone)

- réagir aux sollicitations de l'association IOTHEKEUN qui assure le suivi des parrainages
- informer IOTHEKEUN de toute difficulté relative au déroulement du parrainage

- partager ses vues sur le parrainage, faire part d'éventuelles suggestions

En cas de difficultés relationnelles, de changement de lieu ou d'orientation, la relation de parrainage peut cesser à la demande du parrain/marraine ou du filleul/filleule. D'autres contacts peuvent, dans ce cas, être établis dans la perspective d'un nouveau parrainage.